



Procès verbal de l'Assemblée Générale du 3 juin 2018 au CISP Maurice Ravel - 75012 PARIS

Ce compte-rendu devra être approuvé lors de l'AG 2019

- ✧ **9 h** : Accueil des représentants des Comités Départementaux et des Ligues, émargement et remise des bulletins de votes.
- ✧ Le scrutateur est Monsieur Rachid Boudjenah.
- ✧ **10 h : Présents ou représentés** : Alpes de Haute Provence (04), Aude (11), Bouches du Rhône (13), Calvados (14), Côte d'Or (21), Eure (27), Gard (30), Haute-Garonne (31), Hérault (34), Ille et Vilaine (35), Indre et Loire (37), Isère (38), Loire Atlantique (44), Nord (59), Pas de Calais (62), Puy de Dôme (63), Pyrénées Orientales (66), Bas Rhin (67), Haut Rhin (68), Rhône (69), Haute-Saône (70), Saône et Loire (71), Paris (75), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts de Seine (92), Seine Saint Denis (93), Val de Marne (94), Val d'Oise (95), Ile de la Réunion (974).
- ✧ Monsieur Boudjenah annonce que le quorum est atteint : **436 voix** - **30** représentants. L'assemblée générale valablement constituée peut délibérer selon l'ordre du jour.

Arrivée tardive (grèves SNCF) des représentants de la Charente (16), de la Creuse (23), de la Gironde (33) : pour un total de 33 voix. (**469** voix et **33** représentants).

Le Président, Joël Dhumez ouvre la séance en remerciant les participants. Il demande une minute de silence pour nos chers disparus, ainsi que pour la disparition tragique du gendarme Colonel Arnaud Beltrame, qui s'était initié à la savate bf.

Le Secrétaire Général, Philippe Suisse, propose aux représentants des comités départementaux la possibilité de valider les votes à main levée pour les résolutions. Les membres présents acceptent, à l'unanimité, les votes à main levée pour les résolutions.

Philippe Suisse, Secrétaire Général, demande l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2017.

Résolution 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 juin 2017 (Paris).

Adoptée à l'unanimité

Le Président, Joël Dhumez présente Laura Chambroy qui gère le secrétariat administratif et Vincent Saint Charles amené à remplacer Maria Marie qui devrait partir en retraite au 1^{er} janvier 2019.

✧ **Lecture du rapport moral du Président et du rapport d'activités du Secrétaire Général**

Le secrétaire général, Philippe Suisse, présente une synthèse des rapports des différentes commissions en précisant que les responsables présents dans la salle peuvent intervenir en cas de besoin.

Céline Daul Méchouar, présidente du CNCCB annonce que la veille, le CNCCB a tenu son assemblée générale et qu'au cours de celle-ci, il a été validé entre autres le changement des couleurs du CNCCB et par conséquent le logo sera désormais bleu et rouge, afin d'être en harmonie avec le logo de la Sbf.

Rodophe Redon informe que le « Savate Pro Tour » a été validé au Comité Directeur de la veille et qu'une communication en sera faite.

Marlène Cieslik annonce qu'elle va préparer un questionnaire afin de connaître les référents ligue « sport-santé ».

Isabelle Coquiard, responsable CNJ complète son bilan en indiquant la création du livret du Jeune Second afin d'aider les jeunes dans cette fonction.

Gilles Le Duigou, vice-président chargé de l'international, précise que nous sommes de plus en plus sollicités par de nombreux pays pour aider à l'implantation de la Savate et développer notre sport, cela augmente les dépenses du secteur international (l'Afghanistan, le Brésil qui vient de mettre en place leur 1^{er} championnat). Cela a un coût.

Alain Szenicer, responsable de la commission formation, informe que le Comité Directeur a également validé l'harmonisation du passage des gants jaunes dans toutes les disciplines au niveau départemental.

Résolution 2

Approbation du rapport moral du Président et du rapport d'activités du secrétaire général.

Adoptée à l'unanimité.

✧ **La Direction Technique Nationale**

Le Directeur Technique National, Thierry Mardargent, procède à la lecture de son rapport d'activités. Il présente les grands axes et les actions menées et à venir.

Il remercie le Président, les membres du comité directeur, les présidents de ligues et de départements également les cadres d'Etat, le personnel fédéral et les membres de l'ETF. Il donne des nouvelles de Sébastien Pilot, CTD de l'Isère, actuellement hospitalisé.

Il présente un clip vidéo réalisé sur l'Handisavate en collaboration avec Patrice Chrone. Il remercie pour le travail accompli dans ce domaine.

✧ **Lecture du rapport financier**

En l'absence d'Isabelle Baudean, c'est Gisèle Bellisson, comptable de la Fédération qui lit et commente le rapport de gestion. Elle précise que les subventions ministérielles diminuent d'année en année et que la Fédération voit ses ressources propres augmenter (notamment grâce aux licences et affiliations).

En l'absence du Commissaire aux comptes, le Président Joël Dhumez, fait lecture du rapport rédigé par le Commissaire aux comptes.

Résolution 3

Après avoir pris connaissance du rapport financier présenté exceptionnellement par Gisèle Bellisson notre comptable et du rapport du Commissaire aux comptes, approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017, qui présente un résultat excédentaire de 256 502,66 €. En conséquence, donne quitus aux administrateurs de leur mandat pour ledit exercice et donne décharge au Commissaire aux comptes.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution 4

En application des dispositions réglementaires et sur demande du Comité Directeur, approbation de la proposition d'affectation de l'excédent de l'exercice 2017 en fonds associatifs sans droit de reprise.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution 5

En application des dispositions réglementaires et sur demande du Comité Directeur, approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2018.

Adoptée à l'unanimité.

Le Président, Joël Dhumez, informe que l'augmentation de deux euros du tarif des licences pour la saison 2018-2019 servira entre autres à :

- Etudier la possibilité de recruter 2, voire 3 agents de développement (coordinateur Inter-Régional), avant la fin de cette mandature.
- augmenter l'enveloppe budgétaire prévue pour l'aide aux départements
- rembourser une part du montant de la ré affiliation au regard des labels obtenus (1/3 soit 36 € pour les labels Bronze, 2/3 soit 73 € pour les labels Argent, totalité soit 110 € pour les labels Or). Il est précisé qu'il n'y aura pas de cumul en cas de multiples labels, il sera tenu compte du plus haut label obtenu.

Résolution 6

En application des dispositions réglementaires et sur demande du Comité Directeur, approbation de l'augmentation du tarif des licences pour la saison 2018/2019 de 2 €.

Adoptée à la majorité (abstention : 21 voix ; contre : 43 voix).

Le président Joël Dhumez informe que l'achat du box fermé permettra de résilier la location de la « pièce en plus ». Le box était estimé à 68.000 € et la fédération s'est portée acquéreur pour 55.000 €, montant accepté par le vendeur.

Résolution 7

Achat d'un box fermé près de la fédération

Adoptée à l'unanimité.

Information importante : Le président Joël Dhumez informe que les membres du bureau et du comité directeur fédéral ont validé le partenariat avec la société « TOURISTRA VACANCES » qui devrait changer de nom prochainement. Cela permettra entre autres :

- d'avoir la savate bf et ses disciplines associées présentent dans les « villages vacances »
- d'obtenir des tarifs préférentiels de séjour,
- et surtout des embauches saisonnières d'enseignants diplômés.

Remise des distinctions

Cette saison, le Président Joël Dhumez a décidé d'attribuer 5 médailles de reconnaissance, pour éminents services rendus à la fédération, à :

- ✧ Virginie LANNIER, Présidente du club de Joué-les-Tours, membre du comité directeur
- ✧ Christine DE PESTEL, présidente de la ligue Normandie, membre du comité directeur responsable de la commission « Handicap » et membre de la commission Sport Santé,
- ✧ Geneviève PETEY, présidente du CDBF Paris, membre du Comité Directeur Fédéral,
- ✧ Liliane LAURENT, présidente de la ligue Réunionnaise, membre du Comité Directeur
- ✧ Yves VINCENT, RLC du Grand Est, enseignant du club AS QUETIGNY.

Les réponses aux questions diverses sont en annexe.

Clôture de l'assemblée générale à 13 h.

Le Président



Joël DHUMEZ

Le Secrétaire Général



Philippe SUISE



Réponses aux questions écrites :

Comité Départemental 92 – M. GOUJAUD Dominique

Est-il possible d'avoir un tarif dégressif de la licence selon la date de la « prise de licence » en faisant varier certains postes composant le coût de celle-ci ?

Marlène CIESLIK apporte la réponse suivante : ce n'est pas une option envisagée.

Comité départemental 70 – M. CORNU André

1. Est-il possible d'être moins exigeant sur le prérequis brevet secourisme pour le monitorat de BF ?

Accepter les attestations et les équivalences notamment pour les professionnels de santé, infirmière, aide-soignante...

Alain SZENICER : C'est une note du ministère de l'Intérieur qui précise les équivalences et les professions dispensées du PSC1 (notamment les infirmier(e)s, sages-femmes, médecins, etc.) toutes les informations sont précisés dans le cahier n°1 du mémento : la filière formation.

2. Pourquoi les officiels juniors 1 et 2 ne sont pas pris au championnat de France ?

Rodolphe REDON : à partir de 18 ans, les jeunes officiels deviennent officiels de ligues dès lors qu'ils passent le module combat.

3. Est-il possible de laisser plus de délai avant les forclusions des différents stages proposés par la fédération ?

Thierry MARDARGENT : Les calendriers des stages sont établis et édités en fin d'année et mis à jour continuellement. Vous êtes donc avisés très en amont des dates de forclusion. Pour autant, nous ne sommes pas figés dans les délais et bien souvent sur les formations nous prolongeons les dates de forclusion de quelques jours si les quotas ne sont pas atteints.

4. La date choisie des finales de zone jeunes est-elle bien judicieuse, car pour cette saison se déroulaient le 17 mars et les finales France le 19 mai, soit 2 mois après ?

Isabelle COQUIARD : Les dates du championnat de France Jeunes sont arrêtées lors de la réunion de la CNJ, elles tiennent compte des dates des sélections préalables et des calendriers scolaires et sont publiés longtemps à l'avance.

Comité départemental 38 – Mme Elisabeth DUCRET

Les secteurs n'existent plus et les Ligues / Régions ayant fortement grossies, qui a des formations JAS (Juge-Arbitre-Secteur) et qui en a la charge ? Fédération, Ligue régionale ou Comité départemental. Demande confirmation que les formations de Jeunes Officiels sont bien à la charge des départements c'est-à-dire du CTD.

Rodolphe REDON : avec la disparition des secteurs, ce sont les Ligues qui mettent en place les formations d'officiels dispensées par les SFFO.

Comité départemental 34 – M. Dominique RAYNARD

Quel bilan faites-vous des nouvelles modalités d'organisation des compétitions des finales fédérales ?

Les points positifs ? Négatifs ou axes d'amélioration ? Et décisions pour la prochaine saison ?

(Vu des compétiteurs, des clubs, des officiels, du public et de la promotion de notre sport)

Yvon NUGEL : nous supposons que la question se référait au déroulement des championnats de France Assaut 2018. Cette saison la compétition a eu lieu sur un seul week-end, finales incluses à la Halle Carpentier à Paris. Les athlètes et les clubs ont apprécié (moins de déplacement, gain de temps et réduction des frais inhérents à la compétition, déplacements/hébergement/restauration). Les officiels ont regretté de fonctionner à flux tendus.

Le négatif : trop d'assauts, trop d'amplitude, manque de cérémonial.

Le positif : un seul déplacement au lieu de 3, pesée la veille, la chambre d'appel pour la vérification des gants, les médailles remises aux champions et championnes...

Nous allons pour 2018/2019 faire les tournois qualificatifs sur 5 enceintes au lieu de 4. Ouverture des championnats avec l'hymne national et mettre en place un protocole des remises de récompenses. Afin de soulager les officiels (juges, arbitres et do) pour la fonction chronos et vérifications aux tireurs, il sera fait appel à des officiels de ligues.

Comité départemental 91 – Mme Séverine PAILLARD

1. A quelle échéance les passeports médicaux tenant compte de la nouvelle législation sur les certificats médicaux seront-ils disponibles?

Alain SZENICER : Les nouveaux passeports sont disponibles. Pas d'obligation d'en changer pour l'instant les anciens restent valables, il suffira d'agrafer les certificats dans l'ancien passeport.

2. Quelles sont les raisons pour lesquelles la date de l'AG était si tôt dans l'année?

En effet, il a été difficile d'organiser les AG de département pendant les vacances de printemps et les ponts et viaducs du mois de mai pour être dans l'échéancier demandé par ma Fédération.

L'an prochain en sera-t-il de même?

Alain SZENICER : chaque saison, l'assemblée générale a lieu en juin, afin de percevoir le solde des subventions ministérielles, nous devons adresser au ministère le PV d'AG validé et le prévisionnel. Il informe que le renouvellement des instances doit se faire au plus tard le 30 mars.

Le Président Joël DHUMEZ précise que les élections des membres du Comité Directeur Fédéral doivent se tenir dans les 6 mois après les jeux olympiques d'été (juillet 2020). Il est donc très probable qu'il y aura une première AG (ordinaire) le 1^{er} semestre 2020 et l'Assemblée Générale électorale au dernier trimestre 2020.

3. Pourriez-vous nous éclairer quant à la position de la Fédération concernant les signes d'appartenance religieuse notamment sur le port d'accessoires en entraînement ? Comptez-vous acter cette ligne directrice dans les textes ?

Alain SZENICER : cette question a déjà été traitée l'an passé. La loi de 1905 donne les règles de neutralité. On doit respecter les religions et croyances tant que cela ne nuit pas à la sécurité des individus. Les dispositions du Code du Sport : assurer la sécurité des pratiquants.

4. Pourrait-on envisager un gant jaune spécifique pour le monitorat ? Les pistes éventuelles seraient par exemple un seuil plus bas que pour le combat ou un grade spécifique avec une autre couleur de gant.

Alain SZENICER : Le CQP est un diplôme professionnel, on ne peut imposer de pré-requis, pas besoin de moduler le gant jaune. Pour le monitorat il est écrit niveau gant jaune.

Comité départemental 93 – Mme Lilas ZOUAOU

Pourquoi les frais d'organisation (officiels...) sont-ils plus onéreux sur une organisation de gala de savate Pro que sur une organisation de gala savate ? N'est-ce pas une façon de freiner l'expansion de cette discipline tant souhaitée par le corps enseignant ? A quand un Championnat de France de Savate Pro ?

Rodolphe REDON : nous en sommes aux prémices de la Savate Pro. Pas de championnat prévisionnel pour l'instant. Toutefois, avec la création du classement national de savate pro qui va être mis en place, il pourra être envisagé la mise en place d'une ceinture nationale de Savate Pro. En ce qui concerne le coût des officiels, cela ne représente pas une somme considérable majorée.

Ligue Hauts de France – M. VERMET Serge

1. Surclassement chez les jeunes, en mars dernier, notre ligue a accueilli les Championnats de Zones Jeunes 2018 à Lille. Lors de la pesée et des vérifications d'usage, notre RLJ s'est aperçu qu'un jeune inscrit en Benjamin de la Ligue Grand Est était en réalité un Poussin 2^{ème} année. Ce dernier a tiré en surclassement dans sa Ligue. Or, le règlement des compétitions jeunes l'interdit. De plus, le Finaliste Benjamin de cette catégorie de poids s'est par conséquent retrouvé lésé dans cette Ligue. Quelle (s) solution (s) la Fédération peut-elle proposer pour éviter à l'avenir un incident de cette gravité ?

Isabelle COQUIARD : les compétitions jeunes ne prévoient pas de surclassement, il faut donc se référer aux règlements généraux des compétitions.

Le comité directeur du 2 juin 2018 a validé qu'il n'y aura aucun surclassement accordé chez les jeunes, cela figurera dans le règlement des compétitions.

2. Championnat Ligue Jeunes et engagements Championnat de Zones : pour des questions liées à l'organisation, serait-il possible de demander aux Ligues d'organiser au minimum leurs sélections pour les championnats de Zones 2 semaines avant ? En effet, le RZI doit notamment fournir à la Fédération le nombre de diplômes nécessaires, prévoir le nombre d'officiels et d'enceintes indispensables au bon déroulement de la compétition. Cela est conditionné par le nombre de jeunes inscrits. Des sélections de Ligue organisées 7 jours en amont posent d'énormes difficultés.

Isabelle COQUIARD : si les délais ne vous permettent pas de donner les noms des finalistes, vous pouvez toutefois transmettre les catégories de poids concernées. Cela suffit à préparer les diplômes et faire une simulation des nombres de rencontres à prévoir.

3. Officiels Championnats Jeunes : le règlement des compétitions Jeunes impose de recouvrir à des Officiels Nationaux. Or, chaque année des difficultés majeures apparaissent à ce sujet. Certaines Ligues ne disposent pas d'Officiels Nationaux, ni de Formateur détenant la SFFO. D'autres Ligue ayant pourtant un vivier important d'Officiels de Ligue normalement l'exception tend à devenir la règle. Un assouplissement du règlement lié au niveau requis des Officiels plus en adéquation avec le problème rencontré sur le terrain ne serait-il pas envisageable ?

Rodolphe REDON : on essaie d'augmenter le niveau des officiels nationaux. Cette année encore, la fédération aide, par le biais de la prise en charge des frais d'inscription, d'hébergement et de restauration des officiels en formation.

Isabelle COQUIARD : j'invite les présidents de ligue à inscrire les jeunes au stage « Jeunes Officiels/Jeunes DO » de la Toussaint. Prix des droits d'inscription/hébergement/restauration : 70 € pour 6 jours de stage.

4. Boutique fédérale en ligne : à l'heure du développement durable et dans un souci de gain en efficacité, serait-il possible d'offrir aux Ligues la possibilité d'effectuer en ligne les commandes avec paiement par carte bancaire et virement auprès de la boutique fédérale ?

Joël DHUMEZ : le paiement par virement bancaire est déjà en place. Pas de paiement par CB sur le site actuellement, nous étudierons prochainement l'achat d'un logiciel permettant ces paiements.

5. Classement national des clubs : aujourd'hui, le Conseil Régional des Hauts de France octroie pour plusieurs disciplines sportives une aide directe financière importante aux clubs figurant dans les 100 premiers clubs au classement national de leur fédération d'affiliation. Ce classement est déterminé au regard des performances sportives au cours de la saison n°1. La mise en place d'un tel classement serait-elle envisageable, enfin d'une part de faire entrer la Savate Boxe Française dans les Disciplines soutenues prioritairement par le Conseil Régional et d'autres part d'offrir la possibilité aux clubs d'obtenir des collectivités territoriales non seulement une reconnaissance de leur niveau, mais également un soutien financier au mérite de leurs performances sportives, sachant que les aides aux clubs sont actuellement limités pour l'accompagnement des compétiteurs ?

Alain SZENICER : Le seul classement publié sur le site est le « Top Ten » des clubs/licenciés. Il faudrait que les présidents de ligue adressent à leurs DRDJSCS respectives le classement de leurs clubs.

Stéphane ROUSSEL : CDBF 78 demande pourquoi les labels obtenus n'apparaissent pas de suite. Le traitement est fait par la société QUOMODO, cela demande un petit délai. Nous allons demander à ce qu'il soit réduit.

6. Soutien fédéral : à ce jour, les Ligues ont pour obligation de constituer une ETR se traduisant par un conventionnement avec l'Etat par l'intermédiaire de la DRJSCS. A ceci vient s'ajouter la volonté de professionnaliser les acteurs intervenant dans le processus des formations fédérales mises en place par les Ligues. Afin de tendre vers les objectifs suscités, la Fédération prévoit-elle d'accompagner les Ligues dans leur nouvelle structuration et sur le soutien à la professionnalisation y compris sur le plan financier ?

Thierry MARDARGENT : Les ETR permettent d'être reconnues par les DRDJSJS. Le DTN rappelle qu'il accompagne les présidents de ligues pour mettre en place les ETR, cela contribue au développement. Il en existe déjà en IDF, Occitanie, Aura... Les DRDJSJS soutiennent les ETR, par des moyens financiers en fonction des actions mises en place.

Comité départemental Dordogne – M. Jacques FRAIGNEAU

Modification de l'examen « Gant d'Argent Technique » possibilité de le scinder en 4 unités de valeur.

Thierry MARDARGENT : plutôt que des UV, des UC. Ce n'est pas prévu actuellement, mais la question pourra être étudiée lors de la prochaine réunion de la Commission Formation.

Comité départemental 93

Est-il possible de mettre en place une passerelle pour la SBD tout comme le CCB ?

Thierry MARDARGENT : La passerelle qui a été mis en place pour le CNCCB concerne les titulaires du CQP Savate boxe française.

Le dispositif permet d'accéder au niveau du pommeau jaune plus facilement. Ce niveau technique est nécessaire pour pouvoir passer le CQP CNCCB.

Pour tous les CQP des aménagements sont possibles au sein du cursus de formation comme cela est précisé dans le mémento formation. »